



Responsabilité des réparations pour une infiltration d'eau Locataire ou Propriétaire ?

Par **adrag**, le **20/03/2024** à **15:39**

Je suis locataire d'un logement meublé et j'ai récemment remarqué que le mur de la douche est gonflé en raison d'une infiltration d'eau. Le rapport d'audit indique que cela est dû à des joints de murs non entretenus. De plus, le rapport mentionne des indices d'humidité et de condensation. Ma question est de savoir qui est responsable des réparations dans ce cas : le locataire ou le propriétaire ? Est-ce que le fait que le logement soit meublé change quelque chose concernant les responsabilités en matière de réparations ?